

Image not found or type unknown



Peut on renier légalement un parent?

Par **voltageboy**, le **07/02/2008 à 19:05**

Bonjour,
Est-il possible de renier légalement un parent, dans le but de ne pas être dans l'obligation de le financer en cas de besoin?
En outre, est-il possible de se faire déséhériter?
Merci de votre réponse.
Cordialement
voltageboy

Par **Jurigaby**, le **07/02/2008 à 19:59**

Bonjour.
Oui et non, vous pourrez contester une éventuelle pension alimentaire lorsque le moment sera venu mais pas avant.
Non, si il s'agit de vos père et mère.